



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 mars 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-03-1-6) AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ORIENTATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze mars à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le samedi 06 mars 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. MORAINÉ (pouvoir à Mme HUET).

Excusés : Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 11 octobre 2010 du conseil d'administration du CCAS relative à l'intégration du CCAS dans le dispositif de recueil et d'instruction du rSa, conformément à la mission des CCAS d'animation d'une action sociale générale telle que définie dans le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres communaux et intercommunaux ;

Vu la convention du 8 mars 2018 entre le CCAS et le Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ;

Vu l'avenant de prolongation à la convention entre les CCAS et le Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa pour l'année 2021 en date du 16 décembre 2020 ;

Considérant la volonté du CCAS de poursuivre sa mission d'orientation et d'accompagnement des allocataires du rSa pour l'année 2021 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'avenant de prolongation de la convention entre le CCAS et le Conseil départemental du Val-de-Marne relatif à l'orientation et à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ARTICLE II : Autorise Madame la Vice-Présidente à signer ledit avenant de prolongation.

ARTICLE III : Les recettes seront inscrites au budget primitif du Centre communal d'action sociale

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20210311-lmc1H8089H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/03/2021
Date de Publication : 19/03/2021